



Interruption de procédure en cas de liquidation judiciaire

Par **Reynaud annie**, le **24/08/2017** à **17:36**

Bonjour,

Je suis franchisée d'une franchise nationale depuis quelques années et je suis actuellement en procédure avec mon franchiseur.

Le franchiseur a en effet violé ma zone géographique protégée contractuellement .

Cette violation a mis ma société en difficulté financière.

Je voudrais savoir si en cas de liquidation judiciaire , le liquidateur peut stopper la procédure en cours sachant que les honoraires d'avocats sont déjà réglés.

Merci pour vos réponses.

Cordialement,